

COMMUNE DE COUIZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 MARS 2022 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 13

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, CHOURREU Daniel, THOREAU Josiane, BONNET Colette, DIESEN Christophe, DUBOIS Sandrine, GARCIN Patricia, RUIZ Frédéric, PLANEL Régis, GISEL Pierrick.
- **Procuration** : DENARNAUD Jean-Claude a donné procuration à QUIEF Jean-Paul
LEFEBVRE Clémence a donné procuration à DAMBOY Marie-Cindy.
- **Absent excusé** : Néant.

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 15/12/2021. Approuvé à l'unanimité.

Madame THOREAU Josiane est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne des nouvelles de Monsieur Jean-Claude DENARNAUD et de Monsieur Gael JOURDA et leur adresse au nom du Conseil Municipal tous ses encouragements et tout son soutien.

Il souhaite également évoquer le conflit en Ukraine qui aura des répercussions dans le monde entier. Il informe qu'un collectif de soutien à l'Ukraine s'est créé à Couiza qui va réunir des dons pour le peuple Ukrainien. Ce collectif sera hébergé à la Mairie, dans la petite salle de réunion et les dons seront stockés dans le local anciennement dédié à l'Union des Commerçants, et seront ensuite apportés à la Communauté de Communes conformément au dispositif départemental.

1 – Signature de la Convention cadre « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Thierry Legendre Chef de projet « Petites Villes de Demain » qui vient présenter ce dispositif et les avancées de ce dossier.

Il rappelle que la commune de Couiza a été retenue pour faire partie du dispositif « Petites villes de demain ». Ce programme donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Le projet de territoire doit être formalisé sous la forme d'une convention cadre.

Cette convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire et elle est signée aux cotés de la commune de Limoux et la communauté de communes du Limouxin pour la durée du mandat municipal et intercommunal, soit jusqu'à mars 2026, avec comme principaux signataires l'Etat et la Région Occitanie.

Ce programme s'articulera avec les contrats « Bourg-centre » qui seront signés en 2022 avec la région Occitanie. Il est à noter que cette convention cadre vaut Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Cette convention cadre intègrera également la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Après avoir été remercié par Monsieur le Maire, Monsieur Legendre quitte la salle.

Le Conseil Municipal confirme l'engagement de la commune de Couiza dans le programme « Petites villes de demain » et donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention cadre « Petites villes de demain » qui reprend les 5 chapitres mentionnés dans la convention précédente et les fiches actions envisagées.

2 – Dénomination du Chemin du Single

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15/12/2021 par laquelle le Conseil Municipal souhaite dénommer le Chemin du Single desservant le lieu-dit « Peyromaïrago ».

Cette voie est un chemin d'exploitation et appartient donc aux propriétaires riverains ; son usage en est commun pour desservir les divers fonds. C'est donc aux propriétaires de proposer un nom de voie.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier des propriétaires riverains qui demandent que ce chemin soit nommé : « Chemin du Single ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition des propriétaires riverains et de dénommer ce chemin : « Chemin du Single »

3 – Débat d'orientation Budgétaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul QUIEF Adjoint aux finances.

M. Quief expose que **2021 a été une année financièrement réussie** puisque nous avons pu réaliser tous les projets d'investissement prévus au budget sans augmenter les impôts, sans emprunter tout en réduisant l'endettement. Ces trois points pourront être repris en 2022.

Fin 2021, le budget de fonctionnement a dégagé un excédent disponible de 157 951 Euros ; il est prévu de le transférer en section investissement pour 2022.

Le budget investissement recettes pourra donc compter sur :

- autofinancement	157 951
- FCTVA	75 000

	232 951

plus les subventions qui pourraient nous être accordées.

Investissements envisagées pour 2022

MATERIEL

Achat de matériels divers (dont des hydrants)

BATIMENTS

Rénovation de la maison Bauzil en vue d'une nouvelle location

Ecole maternelle fin des travaux

Ecole élémentaire réfection des sanitaires

Logement de l'école élémentaire : fenêtres de l'appartement

VOIRIE

Voirie réparation des chaussées soulevées par des racines (Capitelles et descente du Château)

Réfection cheminement autour du stade

RESEAUX

Rénovation éclairage public tranche annuelle

DIVERS

Création d'un city-stade au parc

Allées cimetière

Réfection pelouse du stade

Les opérations votées en 2021 qui sont en cours au 31/12/2021 seront achevées courant 2022, leur financement est totalement assuré.

Petites villes de demain

Foyer Théâtre

Voirie cœur de village

Ces projets sont censés être inclus dans le programme Petites villes de demain.

Ce programme démarre à peine, il n'est donc pas possible de les inscrire au BP 2022.

Quand le financement sera bouclé, nous procéderons par délibération à des modifications du budget.

Monsieur le Maire remercie Monsieur JP. QUIEF pour son exposé et rappelle la volonté de ne pas augmenter les impôts, tout en maintenant le potentiel d'investissement nécessaire pour améliorer la vie dans notre commune et son développement.

4 – Planning pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation des élections Présidentielles qui se dérouleront les 10 et 24 avril prochains.

Pour des raisons sanitaires il est décidé que le scrutin se déroulera à la salle polyvalente.

Il demande aux conseillers municipaux de s'inscrire sur le tableau de présence pour les tours de garde des 2 dimanches d'élection.

5 – Signature d'une convention avec les établissements scolaires pour la mise à disposition du terrain Multisport

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité (dispositif de l'Etat qui finance à 80%), il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition, avec les établissements scolaires qui utilisent le plateau Multisport située dans le parc Municipal Edouard Pech à Couiza.

Madame Marie Sebille 1^{ère} adjointe, présente le projet d'une convention qui a pour objet de fixer les conditions d'utilisation et d'animation de ce terrain multisport et de préciser les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux établissements scolaires (école maternelle, école élémentaire et Collège) et les créneaux en accès libre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention telle qu'elle est présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6 – Questions diverses

- Solidarité Ukraine :

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Aude Solidarité pour venir en aide aux habitants de l'Ukraine.

Il propose de verser la somme de 1 000 € pour manifester notre soutien à cette population dans l'épreuve qu'elle traverse.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 1000 € à l'Association Aude Solidarité (Département de l'Aude) qui reverse intégralement les dons aux structures locales chargées de venir en aide aux populations.

- diverses informations

- le PCS est en cours de mise à jour par Monsieur Frédéric RUIZ.
- Les jeux d'enfants ont été installés à l'école maternelle
- Le Plan Touristique de Couiza est en cours de réalisation
- Samedi 12 mars : cérémonie des républicains Espagnols et apéritif offert par la mairie de Couiza à la salle polyvalente à 11h30.
- AG Départementale des anciens Sapeurs-Pompiers de l'Aude le 07/05/2022.
- Brass festival de Limoux : une soirée se déroulera à Couiza Salle Polyvalente le 27 avril prochain.
- La fête locale de la Saint Jean se déroulera les 24/25/26 juin.
- Le 15 juillet Feu d'artifice pour la Fête Nationale.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

